



AVIS DE PROMULGATION

Règlements 506-12 et 510-12

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2012, les deux règlements suivants :

Règlement 506-12 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins :*

- ↳ *de modifier une disposition relative à l'implantation d'un bâtiment accessoire sur un lot d'angle;*
- ↳ *de modifier les marges de recul applicables dans la zone CC 4 (portion de la rue Saint-Hubert);*
- ↳ *d'agrandir la zone RUa 3 à même une portion de la zone RUe 1 afin de boucler la rue des Découvreurs.*

Règlement 510-12 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de :*

- ↳ *modifier les usages autorisés dans la zone CA 1;*
- ↳ *modifier les spécifications prescrites de même que les usages autorisés dans la zone CC 6;*
- ↳ *modifier une condition relative à la reconstruction en zone inondable.*

Ces règlements ont été approuvés par la *MRC de Portneuf* le 19 décembre 2012, et les certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ont été émis le 20 décembre 2012.

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 10 janvier 2013.

La greffière,

Chantal Plamondon
